

Formation initiale au **Certiphyto DESA**

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Décideur en entreprise soumise à agrément** » est une formation réglementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.



OBJECTIFS

- Expliquer la réglementation qui encadre les produits phytopharmaceutiques et ses enjeux pour mieux la respecter
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives



CONTENU

SÉQUENCE 1 : RÉGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Réglementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Choisir les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produit phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Décrire des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques



Durée :

3 jours soit 21 heures



Tarif :

Nous consulter



Pour qui ?

Toute personne qui achète, applique et fait de la prestation de service à l'aide de produits phytopharmaceutiques



Evaluation :

Test informatique validant : 30 questions, 20 bonnes réponses minimum pour avoir son Certiphyto



Prérequis :

Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

Taux de réussite : 100%*

Année 2025

**En cas d'échec au test, une formation supplémentaire peut vous être proposée*

Code RS : RS5655
Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Date d'enregistrement : 01/01/2022



MÉTHODES MOBILISÉES

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques



DÉBOUCHÉS

- Paysagiste utilisant des produits phytopharmaceutiques
- Agriculteurs faisant de la prestation de service



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr



ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Thibault L



3 jours de formation agréable malgré le COVID 19, très bonne équipe, formateurs proches du public. Rien à dire de négatif.



Formation renouvellement au **Certiphyto DESA**

Certificat individuel pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques

Le certificat individuel pour l'activité « **Utilisation des produits phytopharmaceutiques catégorie Décideur en entreprise soumise à agrément** » est une formation règlementée dont le programme est fixé par l'arrêté du 29 août 2016, et les modalités par la note de service du 29 octobre 2019.

OBJECTIFS

- Actualiser ses connaissances de la réglementation qui encadre l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Identifier et évaluer les risques liés aux produits
- Définir une stratégie en lien avec la réduction des produits et l'utilisation de techniques alternatives

CONTENU

SÉQUENCE 1 : RÈGLEMENTATION ET ENVIRONNEMENT

- Réglementation Française et européenne
- Savoir ce qu'est un produit phytosanitaire
- Connaître les règles de transport, de stockage et de gestion des déchets
- Savoir chercher les informations sur les produits
- Connaître la responsabilité professionnelle en matière de produits phytosanitaires et les démarches liées à l'agrément d'entreprise
- Décrire les différents types de pollutions et leurs impacts
- Mettre en place des pratiques visant à limiter la dispersion des produits dans l'environnement

SÉQUENCE 2 : SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Identifier les dangers liés aux différents produits
- Identifier les facteurs favorisant la pénétration des produits et mettre en place des stratégies limitant l'exposition
- Choisir les différents équipements de protection individuels
- Agir face à une intoxication liée aux produits

SÉQUENCE 3 : TECHNIQUES ALTERNATIVES

- Comparer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et l'utilisation de techniques alternatives
- Décrire des stratégies globales de gestion pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques

Durée :

1 jour soit 7 heures

Tarif :

Nous consulter

Pour qui ?

Toute personne qui achète, applique et fait de la prestation de service à l'aide de produits phytopharmaceutiques

Evaluation :

Evaluation des acquis tout au long de la formation

Prérequis :

Avoir un certiphyto DESA en cours de validité dont la date expire dans 3 à 6 mois. Savoir lire le français et utiliser l'outil informatique.

**Formation validée
par le présentiel
uniquement
0% d'abandon**

Année 2025

Code RS : RS5655
Certificateur : Ministère de
l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire
Date d'enregistrement : 01/01/2022

MÉTHODES MOBILISÉES

- Exposé sur tableau et diaporama
- Echanges
- Exercices pratiques
- Vidéos
- Jeux pédagogiques

DÉBOUCHÉS

- Paysagiste utilisant des produits phytopharmaceutiques
- Agriculteurs faisant de la prestation de service

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription minimum 1 mois avant la formation, joindre votre demande soit :

- Par mail : formation@fredon-grandest.fr
- Par téléphone : 03.26.77.36.70
- Via le site moncompteformation.fr

ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, des moyens d'accompagnement peuvent être mis en œuvre pour les troubles de l'apprentissage (dyslexie, etc.)

Nos équipes sont à votre disposition pour un rendez-vous afin de mettre en place les compensations adaptées à votre situation.

Nos clients en parlent

Adrien T

J'ai apprécié l'ensemble de la formation.